

**délibération 2016\_8\_2**

**OBJET : Remplacement temporaire d'un fonctionnaire**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement temporaire de l'agent titulaire qui sera en congés annuels à partir du 15 juillet au 08 août 2016, en raison de 33 heures.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2016\_6\_4 du 07 juin dernier.

L'agent recruté assurera les fonctions suivantes : entretien des espaces verts le temps de l'indisponibilité de l'agent titulaire.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de recruter un agent contractuel temporairement;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;